



COMITE DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

CONVENTION

pour l'organisation des compétitions.

Afin de respecter les règles sanitaires liées à la COVID, le CD 79 propose la convention suivante à signer entre le gestionnaire de l'établissement et le club organisateur.

Le 11 octobre 2020 la compétition départementale intitulée « Journée des Sprints et des Relais », piscine « Cœur d'Ô » à BRESSUIRE dont les horaires seront :

Ouverture des Portes : matin :8h, Début des épreuves : 9h, Fin des épreuves prévue à : 12h.

Ouverture des Portes : après-midi :14h, Début des épreuves : 15h, Fin des épreuves prévue à : 18h.

Concernant les catégories de nageurs suivantes : Jeunes (le matin), Juniors, Seniors (l'après-midi).

Le nombre de nageurs sera de 80 le matin, 70 l'après-midi

Le nombre d'officiels de 20

Le public sera accepté si et seulement si la FMI est respectée (174)

Le club organisateur devra :

Gel obligatoire à l'entrée des vestiaires, à l'entrée du bassin et près de la porte d'entrée du public.

Les chaises, tables devront être désinfectées avant la compétition et à la pause méridienne.

Le gestionnaire de l'équipement s'engage :

A mettre le gel à disposition du club ???

A fournir le produit désinfectant ???

Les nageurs, les officiels et le public présents devront se conformer aux dispositions suivantes :

- Nageurs :**
- *passage par vestiaires collectifs dames et messieurs, club après club.
 - *arrivée sur bord du bassin masqué et avec son sac contenant ses effets personnels.
 - *port du masque obligatoire sur le bord du bassin pendant toute la durée de la compétition.
 - *le nageur pose son masque dans son sac quand il est dans l'eau.
 - *les sacs seront posés dans des zones bien spécifiques délimitées par club et par l'organisateur.
 - *dès la fin de sa course, le nageur reprend son masque et va s'asseoir dans son espace dédié.
 - *pas de récupération dans petit bassin.

Officiels : *passage par salle dédiée au jury désignée par l'organisateur : prévoir gel à l'entrée.

*obligation du port du masque obligatoire pendant toute la durée de la compétition.

Les starter et juge-arbitre pourront enlever le masque au moment du départ mais le remettront dès la course partie.

*pas de chambre d'appel : le programme sera remis aux éducateurs qui devront envoyer leurs nageurs au fur et à mesure du déroulement de la compétition.

*Les fiches de courses seront remises aux chronométreurs par un bénévole du club organisateur et récupérées par cette même personne ou une autre personne.

- Public :**
- *entrée spécifique balisée par rubalise.
 - *port du masque obligatoire.
 - *espace réservé autour du bassin.
 - *respect des règles de la distanciation sociale.

Ce document sera envoyé à tous les clubs participants à la compétition, mis sur le site départemental et affiché en divers lieux stratégiques de la piscine.

Fait à BRESSUIRE le.....

Le Président du club

Le gestionnaire de l'équipement public